



DELIBERATIONS APPROUVEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE SA SEANCE
DU VENDREDI 22 JUILLET 2022 À 20H00

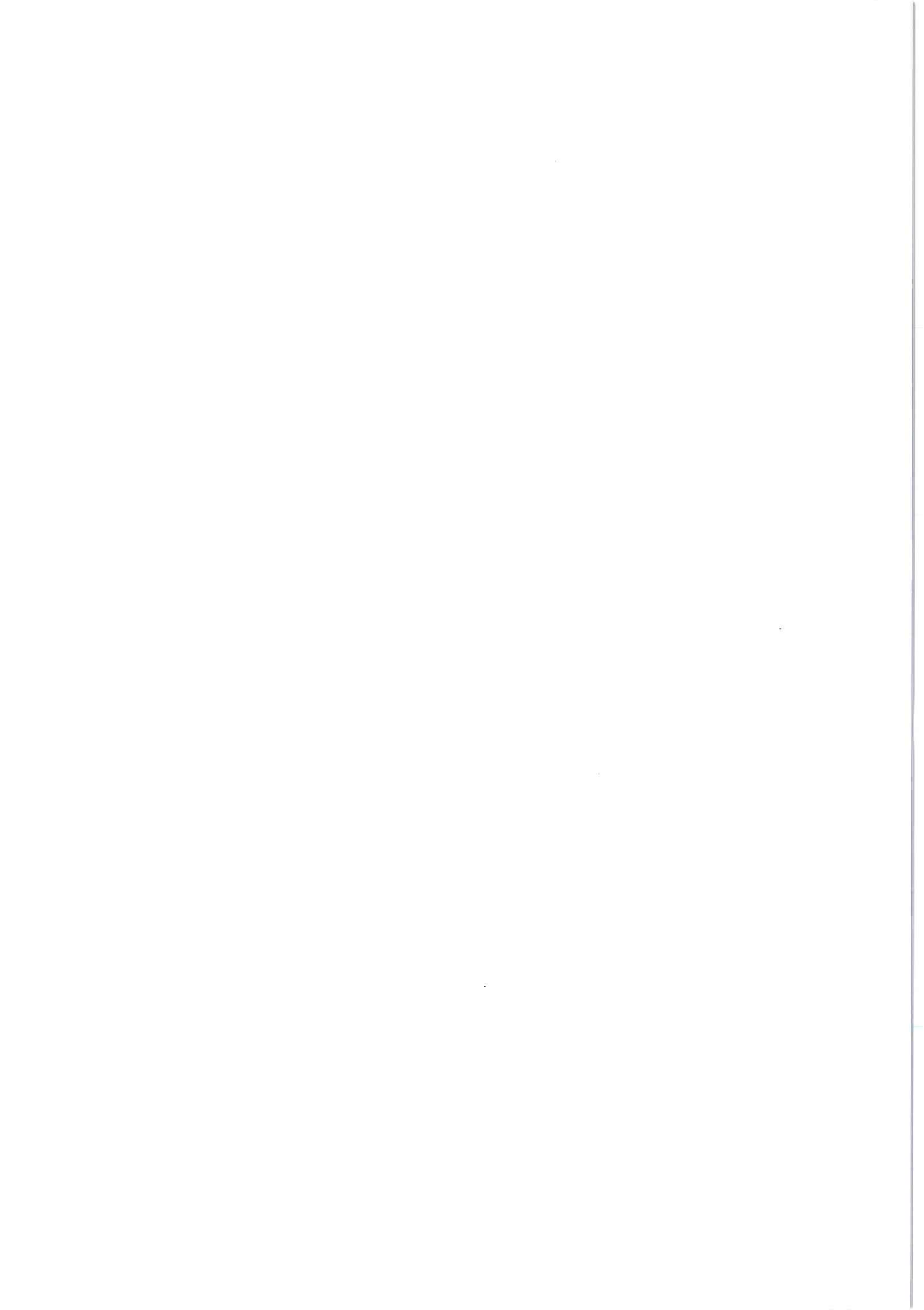
Délibération	Objet
2022-0030	Recrutement d'un adjoint technique de catégorie C pour un accroissement temporaire d'activité.
2022-0031	Création d'un poste d'adjoint technique de catégorie C-service cantine, garderie et entretien des locaux
2022-0032	Création d'un poste d'adjoint technique de catégorie C- service école, accompagnement des élèves dans le bus et entretien des locaux,
2022-0033	Concession d'aménagement avec Assemblia bilan au 31 décembre 2021,
2022-0034	Demande de subvention définitive auprès du Conseil Départemental de l'Allier- dispositif solidarité,
2022-0035	Demande de subvention auprès de l'Etat pour des travaux de voirie suite aux intempéries du 26 juin 2022,
2022-0036	Nouvelle convention d'assistante technique et protection de la ressource en eau 2022-2024,
2022-0037	Emprunt.

Fait à Le Breuil, le 25 juillet 2022

Le Maire,

Jacky PERROT







20220030



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux juillet 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Laurent PERRET).

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

2- RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE CATEGORIE C POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de recruter un adjoint technique de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 8 juillet 2022 au 23 août 2022 pour un temps de travail de 2 heures hebdomadaire.

Des heures complémentaires pourront s'ajouter à la rémunération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **AUTORISE Monsieur le Maire à recruter l'agent**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget 2022**

Fait à LE BREUIL, le 25 juillet 2022

Le Maire,

Jacky PERROT



Pour Extrait Conforme, acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication le **25 JUL. 2022**

00000000

100

10000000



20220031



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux juillet 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Laurent PERRET).

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

3- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE CATEGORIE C – SERVICE CANTINE SCOLAIRE, GARDERIE ET ENTRETIEN DES LOCAUX.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique pour le service de cantine, garderie entretien des locaux à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32h72. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi d'adjoint d'animation de catégorie C, permanent à temps non complet,
- **Le recrutement** d'un agent contractuel à raison de 32h72 hebdomadaires annualisés à compter du 24 août 2022 pour une durée d'un an.

Des heures complémentaires pourront s'ajouter à la rémunération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à créer cet emploi et à recruter un agent contractuel de catégorie C,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget 2022**

Fait à LE BREUIL, le 25 juillet 2022

Le Maire,
Jacky PERROT



10 2019



20220032



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux juillet 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Laurent PERRET).

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

4- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE CATEGORIE C – SERVICE ECOLE, ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES DANS LE BUS ET ENTRETIEN DES LOCAUX.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique pour assurer les fonctions d'ATSEM au sein de l'école SALVADOR DALI à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 30h20 annualisée. L'agent sera également en charge de l'accompagnement des élèves dans le bus et de l'entretien des locaux de l'école.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi d'adjoint technique de catégorie C, permanent à temps non complet,
- **Le recrutement** d'un agent contractuel à raison de 30h20 hebdomadaires annualisés à compter du 24 août 2022 pour une durée d'un an.

Des heures complémentaires pourront s'ajouter à la rémunération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer cet emploi et à recruter un agent contractuel de catégorie C,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget 2022

Fait à LE BREUILL, le 25 juillet 2022

Le Maire,

Jacky PERROT



Pour Extrait Conforme, acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication le **25 JUL. 2022**

20220033



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Laurent PERRET).

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

5-Concession d'aménagement avec assemblia bilan au 31 décembre 2021

Par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016, le conseil municipal a désigné assemblia, anciennement nommée la Société d'Équipement de l'Auvergne comme organisme aménageur du lotissement Pigeard et a approuvé la convention de concession d'aménagement. Pour mémoire, le contrat de concession ne prévoit pas le transfert de risque économique à l'opérateur ; ainsi, la mairie s'engage à racheter les invendus en fin d'opération.

Il est exposé :

Conformément aux stipulations de l'article 16 du cahier des charges des concessions, ainsi qu'aux dispositions des articles L300-5 du Code de l'urbanisme (alinéa 3), L1523-2 (alinéa 3) et L1523-3 du Code Général des Collectivités territoriales, le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31/12/2021 ainsi que le compte rendu annuel d'activité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le bilan actualisé au 31/12/2021 ainsi que le compte rendu annuel d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan actualisé au 31/12/2021 et le compte rendu d'activité.

Fait à Le Breuil, le 22 juillet 2022
Le Maire,

Jacky PERROT



Pour Extrait Conforme, acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication 25 JUL. 2022



20220034



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux juillet à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Laurent PERRET).

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

6-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER-DISPOSITIF SOLIDARITE (ACCORD DEFINITIF).

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune va bénéficier de la subvention dispositif solidarité qui permet de subventionner une dépense de 10 000 € à hauteur de 50%, soit une subvention attribuée de 5 000€ maximum.

Monsieur le Maire présente les dépenses éligibles au dispositif de solidarité :

✓ Ordinateur secrétariat de la mairie	1 500.00 € HT
✓ Bras articulé écran ordinateur de la mairie	250.00 € HT
✓ Four cantine	658.90 € HT
✓ Souffleur	582.50 € HT
✓ Création d'un chemin d'accès chez Mailland	1 800.00 € HT
✓ Fabrication et pose de table cantine	1 128.40 € HT
✓ Création d'un placard à la salle polyvalente	560.00 € HT
✓ Installation d'un chauffe-eau électrique local communal	400.55 € HT
✓ Achat d'une jardinière pour l'école	205.00 € HT
✓ Panneaux d'affichage extérieur	1 935.00 € HT
✓ Matériels cuisine cantine scolaire	550.92 € HT
✓ Robot de cuisine multifonctions	1 250.25 € HT

10 821.51 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du coût des travaux présentés pour un montant total de **10 821.51 € HT** ;
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour solliciter la subvention définitive au titre du dispositif de solidarité auprès du Conseil Départemental;

Fait à Le Breuil, le 25 juillet 2022
Le Maire,

Jacky PERROT



Pour Extrait Conforme, Acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication le

25 JUL. 2022



20220035



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Laurent PERRET).

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

7-DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SUITE DES INTEMPERIES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le chemin communal au lieu-dit « Le Salet » a été dégradé suite aux intempéries du 26 juin dernier. Un affaissement de terrain s'est également produit au lotissement communal. L'entreprise FROBERT a réalisé deux devis qui s'élève à 4 364.50 € TTC soit 3 553.75 € HT.

Une subvention exceptionnelle peut être accordée dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement pourrait être comme suit :

Montant des travaux HT.....	3 553.75 €
DETR 50 %	1 776.87 €
Part communale.....	1 776.88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- À signer** les devis et à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture,
- À signer** les mandats à venir.

Fait à Le Breuil, le 25 juillet 2022

Le Maire,
Jacky PERROT



1. 1950-1951



20220036



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Laurent PERRET).

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

8- NOUVELLE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE LA RESSOURCEC EN EAU 2022-2024.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention d'assistance technique assainissement et protection de la ressource en eau. La convention a pour objet de déterminer le contenu, les modalités, la rémunération ainsi que les responsabilités de chacune des parties relatives à l'assistance technique que le Département de l'Allier met à disposition aux collectivités éligibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

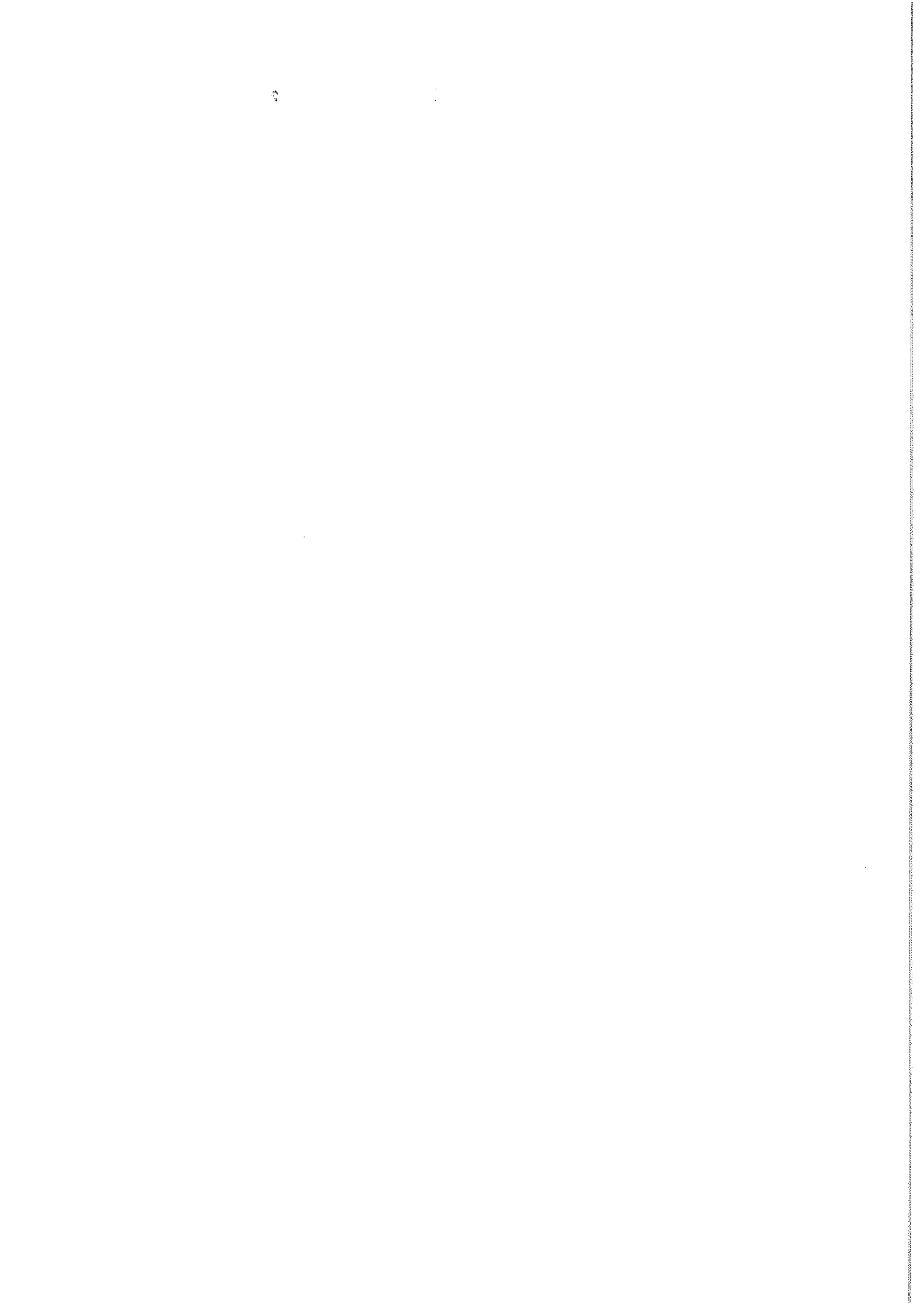
-**À signer** la présente convention.

Fait à Le Breuil, le 25 juillet 2022

Le Maire,

Jacky PERROT

Pour Extrait Conforme, acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication le 25 JUL. 2022





20220037



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE LE BREUIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Laurent PERRET).

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

9- EMPRUNTS

Monsieur le Maire propose de solliciter des emprunts pour la commune. Le 1^{er} concerne un crédit TVA et attente subventions d'un montant de 250 000 € et le 2nd un crédit pour les travaux du groupe scolaire pour un montant de 80 000 €. Deux banques ont été sollicitées, seul le Crédit Agricole a répondu, il propose un taux de 2.23 % pour le crédit TVA avec un remboursement sur 2 ans et un taux de 1.49 % pour le crédit de travaux pour le groupe scolaire avec un remboursement sur 12ans.

Crédit T.V.A et attente de subventions :

- Montant : 250 000€
- Duré : 2 ans
- Taux fixe : 2.23 %

Crédit travaux groupe scolaire :

- Montant : 80 000€
- Duré : 12 ans
- Taux révisable capé 2 : 1.49 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour et 1 abstention :

- approuve la mise en place d'un crédit T.VA et d'un crédit pour les travaux de restructuration du groupe scolaire,
- donne tout pouvoir Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Le Breuil, le 25 juillet 2022

Le Maire,
Jacky PERROT



Pour Extrait Conforme, acte rendu exécutoire compte-tenu de son expédition en Sous-Préfecture et de sa publication le **25 JUIL. 2022**